

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RECHERCHE ET
DE L'INNOVATION**



**RAPPORT D'EVALUATION EXTERNE DE LA LICENCE
PROFESSIONNELLE DROIT ET ADMINISTRATION DES
COLLECTIVITES LOCALES DE LA FACULTE DES
SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES DE
L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
(UCAD)**

L'équipe d'évaluation :

- Pr Mouhamadou Moustapha AIDARA, Président ;
- Dr Serigne Ahmadou GAYE, Membre ;
- M. Boubacar SIDIBE, Membre.

Signature :

**Pour l'Equipe, le Président
Mouhamadou Moustapha AIDARA**

Juin 2019

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
1- Présentation du programme de la licence professionnelle	4
2- Avis sur le rapport d'auto-évaluation	7
3- Description de la visite sur site	7
4- Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup	9
5- Points forts du programme	18
6- Points faibles du programme	18
7- Appréciations générales	19
8- Recommandations à l'établissement	19
9- Recommandations à l'ANAQ-Sup	20
10- Proposition de décision	20

Introduction

L'UCAD a été créée en 1957 et officiellement inaugurée le 09 Décembre 1959. Elle comprend 06 facultés, 05 Ecoles, Centres et Instituts de formations et 10 Instituts d'universités. Parmi ces facultés, on peut citer notamment, la Faculté des sciences juridiques et politiques. Fondée en 1949, l'Ecole de Droit est depuis 1957, date de la fondation de l'Université de Dakar, devenue la Faculté de Droit et des Sciences Economiques. Depuis sa création, l'institution n'a cessé de se développer au double plan des effectifs, d'une part, de l'enseignement et de la recherche d'autre part. Ce développement s'est accompagné d'une grande diversification des filières de formation, en sciences juridiques comme en sciences économiques. Ainsi, le décret n° 70-1135 du 13 octobre 1970 portant statut de l'Université de Dakar avait-il institué deux facultés séparées qu'un régime a groupées de façon transitoire en un établissement unique appelé Faculté des Sciences Juridiques et Economiques, comprenant deux sections distinctes. Plus tard, les deux facultés ont été séparées comme recommandé par les États – Généraux de l'Enseignement et de la Recherche de 1981 dans le cadre des réformes issues de la Concertation Nationale sur l'Enseignement Supérieur (CNES). Ainsi, la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP) a été créée par décret n°70-1135 du 13 octobre 1970 modifié par le décret n°94-721 du 11 juillet 1994 et le décret n°94-1002 du 28/09/1994, à la suite de la concertation Nationale sur l'Enseignement Supérieure de 1993. Aujourd'hui, l'établissement d'enseignement et de recherche, devenue une faculté à part entière, compte quatre (4) départements : Droit privé, Droit public, Histoire du droit et Sciences politiques ; trois (3) instituts : l'Institut des Droits de l'Homme et de la Paix (IDHP), le Centre de Recherche, d'Etude et de Documentation sur les Institutions et les Législations Africaines (CREDILA) et l'institut des métiers de droit (IMD). Elle a pour ambition d'être toujours au service de la société grâce à des formations pertinentes en adéquation avec les besoins et les exigences du développement. Par la compétence des enseignants, la qualité de son personnel administratif et technique, la disponibilité de ses étudiants et le dynamisme de son partenariat, elle entend demeurer une institution académique ouverte et de renom. L'autorité de la Faculté est assurée par un Doyen assisté d'un Assesseur. Le Chef des Services administratifs coordonne toutes les tâches administratives.

1- Présentation du programme de la licence professionnelle

C'est à la faveur de la réforme du système LMD, que la Licence professionnelle a été créée en 2012 pour répondre à une demande spécifique en matière de formation professionnalisante. La Licence professionnelle s'inscrit dans un processus de professionnalisation dans des filières courtes qui a commencé bien avant le basculement dans le système LMD. En effet, pour offrir aux étudiants confrontés à des difficultés à des filières classiques, des possibilités d'acquérir des compétences leur permettant de s'insérer dans le milieu professionnel, la faculté a créé depuis 2007 un parcours équivalent à un Bac+2. Ce parcours a conduit au Diplôme Universitaire Professionnel (DUP). Le basculement dans le système LMD, qui n'admet pas les diplômes intermédiaires, a permis de transformer à partir de 2012 le Diplôme Universitaire Professionnel (DUP) en un parcours de Licence professionnelle. La formation prépare ainsi des juristes de niveau BAC +3 capables de s'adapter aux réalités économiques quotidiennes et aux besoins du marché. Parmi les filières mises en place, de manière concertée avec les professionnels des secteurs concernés (magistrats, huissiers de justice, avocats, notaires...), la filière « Droit et Administration des Collectivités locales » présente la particularité de former des acteurs capables d'accompagner le fonctionnement de l'administration locale.

a- Objectifs :

L'objectif général est de développer une filière intermédiaire, permettant de former des cadres juristes de niveau Bac + 3 dans les métiers du droit et, de manière particulière, en rapport avec la gestion des collectivités locales. Il s'agit, plus spécifiquement :

- d'offrir une formation adaptée à l'évolution de l'environnement juridique, institutionnelle et économique ;
- de permettre aux étudiants d'avoir une bonne maîtrise des enjeux liés à la décentralisation ;
- de familiariser les étudiants avec les questions liées à la gestion des collectivités locales (contrôle, marchés publics, statut des agents) ;
- de permettre une bonne maîtrise des compétences transférées dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation ;
- de préparer l'étudiant à l'insertion professionnelle directe ;
- de donner une opportunité à tous les étudiants qui le désirent, de créer et de développer leur propre entreprise.

La Licence Professionnelle en Droit et Administration des collectivités locales sanctionne une formation de cadres moyens capables d'accompagner le processus de décentralisation dont il s'avère qu'il souffre notamment de manque de ressources humaines de qualité. Le programme prépare ainsi l'étudiant à la prise en charge des besoins dans les secteurs en relation avec la décentralisation. Il favorise également l'insertion professionnelle directe et peut permettre la poursuite des études au niveau Master.

A la fois théorique et pratique, l'enseignement donne la possibilité à l'étudiant de s'adapter pleinement à ses futures fonctions, tout en lui ouvrant des portes de mobilité et de promotion. C'est pourquoi cette formation en trois (3) ans a pour but de procurer un ensemble de connaissances indispensables à la compréhension de l'environnement juridique et des enjeux de la décentralisation. L'enseignement est, dès lors, polyvalent : l'étudiant ne saurait donc réduire sa réflexion au seul domaine de droit. Il doit également être capable de comprendre l'organisation et le fonctionnement des collectivités locales. Il est dès lors mis en œuvre une pédagogie qui tend à favoriser l'esprit d'analyse et le sens des responsabilités, les méthodes de travail en groupe dans l'esprit de celles rencontrées dans la vie professionnelle. Le titulaire de la licence professionnelle en Droit et Administration des collectivités locales est en mesure d'assister des professionnels du secteur. En effet, le diplôme donne accès à divers emplois dans les services contentieux et juridique des différentes collectivités locales et des établissements publics intéressés. Le diplôme facilite également l'accès à des concours administratifs. Il donne aussi accès au Master Droit et administration des collectivités locales.

b- Modalités d'admission

La Licence professionnelle est ouverte aux titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence. Sont également admis en 1^{ère} année de Licence les étudiants du parcours initial, ayant épuisé leurs possibilités d'inscription ou ayant choisi de changer de parcours, ce qui consacre une passerelle pour les étudiants qui pourront ainsi adapter leur choix. L'admission en 1^{ère} année s'effectue sur dossier au regard notamment des résultats obtenus par le candidat.

c- Diplôme délivré

Le parcours de Licence conduit au diplôme de Licence professionnelle dans la spécialité Collectivités locales. Le diplôme est délivré conformément au décret n°2012-1114 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de licence, modifié.

d- Public cible

La Licence professionnelle est une formation ouverte certes, aux bacheliers en vue de leur offrir un débouché à l'issue de trois (3) années d'étude, mais également aux agents des établissements publics, des collectivités locales et des diverses administrations désireux de poursuivre leur formation. Il est en effet constant que de plus en plus d'agents sont recrutés dans les services de l'administration à partir du baccalauréat (Cycle B CFJ, ENA). Ces agents peuvent ainsi, dans le cadre de la Licence professionnelle, poursuivre leurs études en les adaptant à leurs activités quotidiennes. La licence est par ailleurs ouverte aux titulaires de diplômes délivrés par des universités ou établissements étrangers dont les conditions d'admission au Master ne seraient pas réunies.

e- Personnel Enseignant et de Recherche (PER)

Le personnel en charge des enseignements est composé des enseignants-chercheurs des universités et de professionnels des secteurs en relation avec le fonctionnement des juridictions. Le Corps professoral permanent est constitué de Professeurs titulaires, de Maîtres de Conférences ; de Maîtres-Assistants.

Il est appuyé par des vacataires et des professionnels issus des instituts de recherche et de la haute Administration publique. En plus des étudiants sénégalais, le département accueille des étudiants étrangers de diverses nationalités (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Comores, Gabon, Guinée Conakry, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad, Togo).

f- Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS)

Le personnel administratif intervenant dans la gestion des parcours de licences professionnelles est composé de personnes occupant plusieurs types de fonctions : • Secrétariat ; • Informaticien • Responsable pédagogique • Assistant pédagogique • Agent de service général • Agent de Service logistique

Ce personnel est mis à disposition, pour une partie de leur service, par la Faculté de Sciences juridiques et politiques.

g- Découpage du programme en UE obligatoires

Le programme de la formation en Licence est conforme aux normes LMD (Licence-Master-Doctorat). L'année académique est divisée en deux semestres de 30 crédits chacun. Chaque semestre est composé d'un ensemble d'Unités d'Enseignements (UE) obligatoires, chacune étant composée d'éléments constitutifs.

En conclusion, l'analyse du programme de licence au regard du référentiel montre que c'est un programme qui respecte, dans une très large mesure, les exigences de la LMD aussi bien dans le fond (cohérence du programme, pertinence des éléments constitutifs, professionnalisation etc.) que dans la forme (présentation des maquettes, syllabi). Toutefois, le programme doit davantage travailler dans la transition entre la formation et l'insertion pour une meilleure crédibilité et un bon positionnement de ses diplômés dans le secteur des collectivités territoriales.

2- Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Concernant le rapport d'autoévaluation, l'équipe d'expert, après avoir exploité, analysé et discuté du rapport avec tous les acteurs impliqués dans le processus en concert et par cible a procédé aux constats suivants :

- Le respect du référentiel ;
- La rigueur dans l'application des standards ;
- Des informations détaillées ;
- Le caractère critique du rapport sur les standards ;
- Un nombre réduit de recommandations.
- Un engouement des PERS, PATS, professionnels et étudiants autour de la formation
- Une forte présence des professionnels dans la formation

Au final l'équipe d'expert a remarqué que le rapport d'auto-évaluation s'inscrit bien dans les référentiels édictés par l'ANAQ-SUP même si l'on peut noter dans une certaine mesure, quelques insuffisances notamment sur la maquette. Il faut signaler que la maquette et le procès-verbal de révision présentés au moment de l'épreuve de l'évaluation ont permis aux évaluateurs externes de constater l'amélioration et de noter une nette conformité aux exigences de la LMD.

3- Description de la visite sur site

3.1 Organisation et déroulement de la visite

La mission est arrivée le 16 Avril 2019, au soir, à Dakar. Elle a commencé le travail d'évaluation le lendemain, 17 Avril, à 9h précises, avec d'abord une rencontre de courtoisie avec le responsable du programme qui, après son mot de bienvenue, a ensuite présenté l'institution et la licence professionnelle Droit et Administration des collectivités locales.

Ainsi, le travail d'expertise est effectué en quatre phases :

- Première phase (9h-15) : Tout d'abord le Président de la commission des experts a rappelé, par un exposé magistral, la philosophie qui sous-tend l'exercice de l'évaluation avant de décliner les objectifs de la mission pour enfin, exposer l'agenda de la journée qui a été validé par les deux équipes. A sa suite, la directrice des études a dévoilé la formation à examiner à travers son historique, ses objectifs, ses résultats et ses projets. Cette phase est immédiatement suivie d'une lecture critique du rapport conformément à la grille d'exploitation du rapport d'auto-évaluation de l'ANAQ. A cette occasion,

l'équipe a demandé la production de tous les éléments de preuve cités en annexes mais non joints aux rapports.

- Deuxième phase (10h 30- 13h) : elle représente le moment des échanges avec les trois catégories d'acteurs directement concernées par la formation à savoir le personnel d'enseignement et de recherche (PER), le personnel administratif, technique et de service (PATS) et les étudiants. L'objectif visé, à travers ces rencontres, est de permettre aux experts évaluateurs de mesurer le degré d'implication des acteurs dans la formation, de vérifier l'exactitude des éléments de preuve mentionnés dans le rapport d'auto-évaluation et d'être éclairés sur certaines questions spécifiques.

A cet effet, le Comité, privilégiant les plages de disponibilité des acteurs dans la journée, a accueilli d'abord les enseignants, suivis des étudiants et du PATS. La troisième phase a démarré à 13h 15mn. Elle est consacrée à la visite des locaux de l'Institut des Métiers du Droit qui est rattaché à la Faculté des Sciences Juridiques de l'UCAD et qui dispense la Licence soumise à accréditation. Les experts ont visité les salles de cours, le service pédagogique, les bureaux du PATS, les toilettes, le dispositif de sécurité en vue de vérifier les éléments contenus dans le rapport.

- La quatrième phase est consacrée à la restitution. Après la synthèse de la journée par les experts-évaluateurs, le président du Comité a invité les membres de l'équipe de pilotage à la séance de restitution. A cette occasion, des remarques ont été faites et des recommandations formulées relativement à la maquette, à la tenue du cahier de texte, à la redynamisation des équipes de moniteurs pour une meilleure amélioration de la qualité du programme et une meilleure prise en charge des personnes à mobilité réduite (handicaps visuels, moteurs, physiques etc...).

a. Appréciation de la visite sur site

La visite s'est déroulée dans un climat de sérénité et d'écoute mutuelle entre les évaluateurs et les acteurs concernés. Cette visite a permis d'attester de la véracité des informations relatives aux infrastructures et d'en donner une appréciation positive. Effectivement, les infrastructures visitées telles que les salles de cours, le matériel pédagogique, les tables bancs, les tableaux, et le service pédagogique, répondent aux normes de qualité qui permettent de dérouler le programme. Du point de vue de l'environnement de travail des PATS, il faut dire qu'hormis l'exiguïté des bureaux, les conditions sont favorables pour assurer le service public. En ce qui concerne les conditions de travail des enseignants, il faut signaler qu'elles sont acceptables. Sur

le plan hygiénique, les toilettes sont dans des conditions acceptables. Toutefois des efforts doivent être consentis afin de séparer les toilettes hommes et femmes. Concernant le respect des normes de sécurité, il faut signaler l'inexistence d'extincteurs, la difficulté d'accès des personnes frappées d'handicap aux salles de cours, l'absence de mesures particulières de sécurité et d'hygiène à l'endroit de ces dernières. A cela s'ajoute l'insuffisance matérielle didactique et pédagogique notamment dans le système de l'enseignement en techniques de braille.

En définitive, il faut noter que la faculté des SJP qui abrite la formation soumise à évaluation ne manque pas d'infrastructures pour assurer un fonctionnement correct.

4- Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup

CHAMP D'EVALUATION 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études
<i>Standard 1.01: Le programme d'études est régulièrement dispensé</i>
<p>Le programme a été régulièrement dispensé depuis la création de la licence en 2012-2013 avec un effectif assez important.</p> <p>Appréciation globale sur le standard :</p> <p>A l'analyse, l'équipe a considéré que le standard est largement atteint. Toutes les preuves ont été apportées, comme les procès-verbaux de délibérations.</p> <p>Proposition d'amélioration : l'équipe recommande cependant, qu'on associe davantage les professionnels dans la formation étant donné que c'est une licence professionnelle notamment dans la sélection des candidats et dans les délibérations finales.</p>
<i>Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.</i>
<p>Appréciation globale sur le standard :</p> <p>Avec un nombre d'enseignants permanents de tout rangs aidés par les professionnels, l'IMD est arrivé à former les étudiants en droit et administration des collectivités locales leur permettant d'intégrer le monde du travail tout en développant une interdisciplinarité et une pluridisciplinarité qui constituent aujourd'hui une exigence du système LMD. Cette</p>

collaboration stratégique entre théoriciens et praticiens développe en l'étudiant des capacités d'adaptation aussi bien dans les collectivités territoriales, que dans les structures à but non lucratif.

A l'analyse, **le standard est atteint**. Il y a production des éléments de preuve comme le montrent bien les maquettes, les plans des cours et les enseignements dispensés.

Proposition d'amélioration : L'équipe recommande fortement le réajustement de la maquette ; car dans certaines disciplines le volume horaire est insuffisant tels que le droit constitutionnel, le droit des personnes et de la famille etc. Aussi, la disposition de certaines unités d'enseignements entre les semestres mérite-t-elle d'être revue. A titre d'exemple, l'étudiant doit voir d'abord, le droit successoral avant la propriété immobilière.

Standard 1.03: Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.

L'atteinte de ce standard pose une grande difficulté aux responsables de la formation et au-delà de l'IMD. Certes dans la conception des programmes, le monde professionnel est consulté et même associé dans la confection des programmes et dans les enseignements. Mais force est de reconnaître que dans l'employabilité, il y a des difficultés même s'il y a une structure dédiée et l'utilisation des relations personnelles.

Appréciation globale sur le standard :

A l'analyse, **le standard est non atteint**. Il n'y a pas de convention de stage, ni de convention de partenariat avec le monde professionnel expressément signées et spécifiques à la formation soumise à évaluation. Tout est à l'étape projet.

Proposition d'amélioration : l'IMD doit développer les relations de partenariat avec les collectivités territoriales et les administrations centrales directement intéressées afin de faciliter l'insertion des étudiants.

CHAMP D’EVALUATION 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.

Les responsabilités, compétences et processus décisionnels sont établis et communiqués à toutes les personnes concernées par le programme (enseignants, étudiants et personnel administratif) à la suite des réunions tenues à l’IMD. Les arrêtés de nominations, les cahiers de charge et les fiches de postes permettent de déterminer avec précision les champs d’action de tout le personnel enseignant, administratif et des coordonnateurs des différents niveaux de la Licence professionnelle droit et administration des collectivités territoriales. L’arrêté de l’organigramme interne au sein de la faculté des SJP a constitué un saut qualitatif pour la mise en œuvre du programme de Licence.

Appréciation globale sur le standard :

A l’analyse, **le standard est ATTEINT** : Les éléments de preuves sont fournis (Procès-verbaux, délibérations, note d’information, arrêté de nomination).

Proposition d’amélioration : Le PATS doit améliorer le système de communication existant pour mieux informer les étudiants de tout le processus (de l’inscription jusqu’à la délivrance des diplômes ou attestations).

Standard 2.02 : Le Personnel d’Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

L’élaboration des programmes d’enseignement est effectuée par les enseignants permanents avec une forte implication des vacataires, des missionnaires et des professionnels directement concernés par la formation.

Appréciation globale sur le standard :

A l’analyse, **le standard est ATTEINT**. Les éléments de preuve tels que les procès-verbaux, compte rendu de réunion ont été présentés.

Proposition d'amélioration : la CIAQ doit inciter la section à impliquer les étudiants dans le processus d'auto-évaluation mais aussi dans les autres instances de décisions concernant directement la licence droit et administration des collectivités territoriales.

Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.

Depuis l'entrée en vigueur de la LMD, les maquettes et programmes ont été réévalués en vue de les adapter aux exigences socioéconomiques pour une meilleure employabilité des étudiants comme c'est le cas avec ladite licence.

Appréciation globale sur le standard : A l'analyse, ce standard est atteint.

Proposition d'amélioration : il faut instituer un système de révision triennal des programmes pour mieux les adapter. A cet effet, la CIAQ doit s'impliquer, s'affirmer et surveiller les acteurs pour améliorer la qualité.

CHAMP D'EVALUATION 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

Les maquettes sont structurées selon le format du LMD. L'année académique est organisée en deux semestres de 30 crédits chacun. Le semestre comporte plusieurs UE classées en catégories (obligatoire, optionnelle, libre), créditées et affectées d'un coefficient de pondération. Un syllabus est élaboré pour chaque EC. Toutefois, des imperfections sont notées dans la maquette (c'est le cas de l'absence de la colonne de coefficient qui doit être connue des étudiants).

Appréciation globale sur le standard : A l'analyse, ce standard est atteint. Les syllabi et maquettes ont été présentés comme éléments de preuve.

Proposition d'amélioration : L'équipe recommande toutefois le réajustement et l'introduction de certaines disciplines plus pratiques (telles que, l'intercommunalité, la

coopération décentralisée, développement territorial, marketing territorial, droit de la fonction publique local etc...) afin de donner aux étudiants les meilleurs outils leur permettant immédiatement d'être opérationnels et de comprendre les enjeux de la nouvelle politique du développement territorial.

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

La Licence Droit et Administration des collectivités locales veille à l'acquisition des matières fondamentales par les étudiants. Ainsi en Licence 1, le droit constitutionnel, le droit des personnes et le droit de la famille sont indispensables pour accéder à la Licence 2 où le droit des obligations et le droit administratif restent essentiels. En Licence 3, les matières fondamentales tiennent compte de la finalité de la Licence Droit et Administration des collectivités, à savoir un bon cadre intermédiaire maîtrisant les matières essentielles relative à la gouvernance des collectivités territoriales. L'évaluation est formative et sommative. L'évaluation formative intervient à mi-parcours avec des devoirs, dossiers et travail personnel de l'Etudiant (TPE). L'évaluation sommative prend la forme d'examens terminaux de fin de semestre. L'accent est mis aussi sur l'évaluation orale pour préparer les étudiants à l'expression, qualité essentielle du juriste.

Appréciation globale sur le standard : A l'analyse, **ce standard est ATTEINT** : des documents ont été présentés comme éléments de preuve (rapport de stage, mémoire).

Proposition d'amélioration : il est important

- d'institutionnaliser l'évaluation des enseignements ;
- de créditer les stages ;
- de multiplier les sorties pédagogiques avec des thèmes prédéterminés par les encadreurs et non les visites pédagogiques. A cet effet, nous recommandons l'introduction d'un cours de méthodologie sur la recherche spatiale.

Standard 3.03: Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

Les informations relatives aux conditions de validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre, d'une année académique et aux conditions d'obtention des attestations sont fournies aux étudiants lors des amphithéâtres de rentrée et au moment des inscriptions. Les étudiants sont informés par voie d'affichage et de SMS de la disponibilité des attestations et relevés de notes qu'ils pourront retirer après vérification de leur identité.

Appréciation globale sur le standard : A l'analyse, **ce standard est ATTEINT.** Les documents tels que le Règlement pour l'obtention des diplômes, le Décret LMD relatif à la licence ont été présentés.

Proposition d'amélioration : Toutes les informations relatives aux conditions de validation et d'obtention d'une attestation doivent régulièrement être partagées au début de chaque année et consignées dans le site de l'Université et si possible dans la faculté des SJP. L'ensemble de ces procédures devrait faire l'objet d'une plus large diffusion pour être connue de tous en mettant par exemple à la disposition des étudiants des guides, brochures ou livrets, charte des examens etc.

Standard 3.04: Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Les résultats sont jugés bons après discussions avec les responsables de la formation. Cependant, il faut signaler les statistiques fournies gagneraient à être améliorées.

Appréciation globale sur le standard : A l'analyse, l'équipe d'experts considère que le standard est atteint.

Proposition de recommandation : Instituer les sessions de mise à niveau, de remédiation, organiser des sessions de préparation d'examen pour l'amélioration des résultats et publier les résultats avec des statistiques claires.

CHAMP D’EVALUATION 4 : Personnel d’Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01: L’enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.

Le Personnel d’enseignement et de recherche est composé majoritairement d’universitaires avec tous les grades et titres (Professeur titulaire, professeur assimilé, Maître de conférences, Maîtres de conférences assimilés et assistants) ainsi que des professionnels appuyés par un technicien en braille. Le recrutement des enseignants permanents s’appuie sur une grille de sélection de référence proposée et adoptée par l’IMD. L’expérience des enseignants est aussi recherchée.

Appréciation globale sur le standard : le standard est atteint (productions des CV)

Proposition d’amélioration : Renforcer la capacité des enseignants en pédagogie et didactique universitaire.

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d’enseignement, de recherche, d’expertise et d’administration des enseignants est définie.

Il existe un registre de pointage des enseignements à la faculté des Sciences Juridiques et Politiques. Les coordonnateurs nommés pour chaque niveau de la Licence permettent de constater l’état d’avancement des cours. En effet, il existe un coordonnateur Licence 1, Licence 2 et Licence 3. Quant aux professionnels, leurs charges horaires sont définies par les cahiers des charges et les conventions de collaboration.

Appréciation globale sur le standard : le standard est **ATTEINT**. Des exemples de contrats de collaboration et de cahiers des charges ont été fournis comme preuve.

Standard 4.03: La mobilité du PER est possible.

Le dispositif de formation facilite la mobilité du PER, qui s’effectue à travers notamment les voyages d’études et les échanges interuniversitaires. La mobilité intervient à travers des missions d’enseignement dans des universités étrangères. Elle apparaît aussi avec la participation à des travaux de recherches en collaboration avec des laboratoires étrangers.

Appréciation globale sur le standard : le standard est ATTEINT

Proposition d'amélioration : signer des conventions et favoriser la coopération entre universités sénégalaises, africaines et internationales.

CHAMP D'ÉVALUATION 5 : Étudiant(e)s

Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.

Les critères d'admission des bacheliers sont publiés lors de chaque appel à candidature. Les Conditions d'admission Licence 2 et Licence 3 sont subordonnées à la validation des 60 crédits. A défaut, un passage conditionnel est possible pour l'étudiant ayant validé 70% des crédits. Toutes ces informations sont disponibles et communiquées aux étudiants. Lors de leur arrivée, une brochure leur est remise avec les informations indispensables.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT :

Proposition d'amélioration : Ces critères devraient faire l'objet d'une large diffusion et être disponibles sur le site internet de l'IMD et si possible de la faculté des SJP. A cet effet, le Bureau d'information et d'orientation devait y jouer un grand rôle.

Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

L'égalité des chances est respectée même si au niveau de l'effectif il y a une différence d'un étudiant en faveur des garçons.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

La mobilité est possible. Toutefois, la mise en œuvre est assez faible. Mais des efforts sont prévus en ce sens même s'ils ne produisent pas de résultats concrets pour l'instant. L'accréditation de la licence professionnelle est très importante pour la réalisation de cet objectif.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Recommandation : sensibiliser les étudiants sur les possibilités de mobilité entre les universités sénégalaises.

Standard 5.04: Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.

Il existe des salles de cours, TD adaptées au programme de la licence. Les étudiants sont répartis en groupes de TD de 30 au maximum, confiés à un enseignant et accompagnés par les tuteurs dans l'encadrement pédagogique.

Appréciation globale sur le standard : Globalement ce standard est atteint.

Proposition de recommandation : recruter de nouveaux enseignants et intégrer davantage les professionnels dans la formation.

Standard 5.05: Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.

Certes, il y a une réelle préoccupation et une volonté manifeste d'accompagner les étudiants dans le cadre de leur insertion, mais il convient de reconnaître que le programme ne dispose ni de moyens pour faciliter l'insertion de ses diplômés ni de statistiques à jour sur la situation de ses diplômés dans le marché du travail.

Appréciation globale sur le standard : Standard non atteint

Recommandation : Travailler davantage en partenariat pour l'insertion des étudiants.

CHAMP D'ÉVALUATION 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01: Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

Les infrastructures existent et sont modernisées avec tout le matériel pédagogique disponible, de même que les ressources bibliothécaires et numériques.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT : après visite de terrain

Recommandation : Il est nécessaire de construire de nouveaux bureaux pour l'IMD. Certains PATS partagent leurs bureaux avec leurs collègues même s'ils ne sont pas prévus à l'origine pour deux occupants. Il est nécessaire d'aménager un local pour la réception des professionnels.

5- Points forts du programme

- Enseignants de qualité et de profil diversifié ;
- Forte présence des étudiants frappés de handicaps visuels ;
- Le programme de la licence Droit et Administration des collectivités locales est pertinent et bien articulé sur le système LMD avec des objectifs clairs et bien définis ;
- Le programme d'études permet d'acquérir les bases de connaissances théoriques et pratiques ;
- Bons rapports entre étudiants et enseignants ;
- Professionnalisation ;
- Centre de documentation très fourni ;
- Infrastructures pédagogiques ;
- Taux de réussite élevé ;
- Conditions d'apprentissage favorables ;
- Une bonne mutualisation des salles de cours
- Présence massive des professionnels dans les activités d'enseignement
- Une politique d'exonération à l'endroit des étudiants ayant des difficultés de paiement
- Cout de la formation abordable (350 000f par étudiant et pour toute l'année)
- Déroulement de la formation en 9 mois (Décembre à Aout)
- Un engagement et un engouement des PATS autour de la formation
- Une appropriation de la formation par les étudiants ;

6- Points faibles du programme

- Personnel d'enseignants permanents insuffisant ;
- Manque de ressources bibliographiques spécialement réservées à la formation ;
- Défaut d'un rayon spécial présentant une bibliographie accessible aux apprenants ;
- Insuffisance des visites à vocation pédagogiques visant à imprégner les apprenants des réalités des collectivités territoriales ;
- Défaut de généralisation des visites pédagogiques à toutes les années d'étude ;
- Des toilettes sans eau courante ;

- Des locaux et équipements situés au second ou troisième étage sans ascenseur pour les apprenants à mobilité réduite ;
- Insuffisance de matériels pédagogiques et didactiques en braille ;
- Coquilles et scories notée sur la maquette ;
- Faiblesse du taux d'insertion dans le monde du travail ;
- Situation des personnes vivant avec un handicap pas suffisamment prise en compte en matière d'accès aux ressources bibliographiques ;
- Dispositif de sécurité insuffisant : manque de bouche d'incendie et d'extincteurs ;
- Défaut de prise en charge des personnes à mobilité réduite quant à l'accès aux salles de cours qui se trouvent au second étage

7- Appréciations générales

La mission d'expertise externe de la Licence en Droit et Administration des collectivités locales a retenu pour l'essentiel des aspects positifs sur l'ensemble du programme. Effectivement, la cohérence dans la formation, la qualité des enseignants et des enseignements, entre autres, constituent des preuves. L'équipe recommande la consolidation des acquis dans le domaine de la professionnalisation et préconise un accompagnement plus soutenu des étudiants pour leur insertion dans le milieu du travail, gage de durabilité de la Licence professionnelle.

8- Recommandations à l'établissement

- Stabiliser définitivement la maquette en la rendant conforme aux exigences du système LMD ;
- Adapter le nom de la formation en optant pour « Collectivités territoriales » au lieu de « Collectivités locales » au regard de la réforme dénommée Acte III de la décentralisation ;
- Faire un recrutement massif d'enseignants avec des profils diversifiés ;
- Améliorer les rapports entre étudiants et PATS ;
- Consolider et renforcer la propreté des toilettes des étudiants ;
- Séparer les toilettes entre hommes et femmes ;
- Faciliter l'accès des étudiants aux stages ;
- Mieux vulgariser la formation Droit et Administration des collectivités locales ;

- Renouveler le fonds documentaire notamment en décentralisation et développement territorial ;
- Multiplier les sorties pédagogiques dans les collectivités territoriales, les structures pertinentes et administrations publiques directement intéressées, en prédéterminant les thèmes ;
- Mettre en place un dispositif de suivi des diplômés ;
- Renforcer les liens avec les secteurs publics et privés afin de faciliter l'insertion des diplômés ;
- Adapter les équipements aux personnes en situation de handicap.

9- Recommandations à l'ANAQ-Sup

- Pondérer les critères de qualité : Affecter des points aux différents critères ;
- Accompagner davantage les universités avec des programmes de formation en assurance qualité.
- Augmenter le temps de l'évaluation (deux jours) pour un échange exhaustif sur le rapport d'autoévaluation ;

10- Proposition de décision

Accréditation